



BMX PERNOIS
391 Avenue René CHAR
84210 PERNES LES FONTAINES

REGLEMENT INTERIEUR CLUB

Le BMX Pernois est une **association**, régie par la loi 1901 enregistrée à la sous préfecture de Carpentras le 05/04/97 sous le n° 1433 du JO du 10/05/97. A ce titre, elle a des statuts qui définissent les lois et règles dont elle dépend. Ces statuts sont à la disposition de tous.

L'association est membre de la Fédération Française de Cyclisme par le paiement annuel de son affiliation. Elle adhère aux comités départemental et régional.

Elle a pour **activité** principale de développer et promouvoir la pratique du BMX par

- La compétition départementale et régionale,
- La haute compétition nationale et internationale,
- La création et le suivi d'une école de bmx,
- L'initiation et le sport loisir.

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION :

1. Développement Interne du club :

- ✓ Pérenniser l'encadrement de nos pilotes par des éducateurs formés en nombre suffisant.
- ✓ Equilibrer les dépenses/recettes du poste entraînement par la participation financière des pilotes.
- ✓ Proposer des stages spécifiques, techniques payants.
- ✓ Développer l'activité « piste libre », ouvrir cette variante de la discipline aux jeunes non licenciés.

2. Développement externe :

- ✓ Encadrement d'activités périscolaire (nouveaux rythmes scolaires) : Découverte cyclisme
- ✓ Développement d'activité de découverte et d'initiation BMX pendant les vacances scolaires :
 - Pernes les Fontaines et intercommunalité
 - Proposition de programme BMX et multi-sports à l'espace Jeunesse de Pernes et aux centres aérés environnants.
 - Recherche de contrats avec les MJC, Points jeunes, centres de vacances du département (Animations sur pistes BMX Régionales)
 - Etude et développement d'activités inter-association (multi-sports)

INSCRIPTION :

Voir détails sur la fiche de la saison.

Ne pas hésiter à demander des renseignements : 06 74 92 71 05 (Président)

06 62 79 16 01 (Entraîneur)

Siège social : **391 Avenue René CHAR – 84210 PERNES LES FONTAINES –**

Piste : **Route de Mazan - 84210 PERNES LES FONTAINES –**

Association Loi 1901 enregistrée à la sous préfecture de Carpentras, le 05/04/97, sous le n° 1433 du J.O. du 10/05/97



BMX PERNOIS
391 Avenue René CHAR
84210 PERNES LES FONTAINES

Tarifs : (Voir fiche de la saison)

Adhésion au club : fixe par famille

Licence : variable selon l'âge et le niveau de compétition voulu.
La Licence FFC et/ou le certificat médical sont obligatoires

Entraînements : variable selon le nombre de séances pris par semaine.

Paiements :

Le paiement de la totalité de ces sommes se fait **à l'inscription en septembre** .

- Soit par 1 chèque ou espèces en totalité.
- Soit par trois chèques (déposés par la trésorière en septembre, janvier, avril).

Les règlements par chèque devront être libellés à l'ordre du BMX PERNOIS.

Tout trimestre commencé est dû. Il est indispensable d'informer le club par écrit de l'absence de votre enfant aux entraînements ou d'un éventuel arrêt de l'activité. C'est seulement dans ce cas que les demandes de remboursement pourront être prises en compte par le conseil d'administration pour un éventuel remboursement. Pour toutes blessures ou longues maladie fournir un certificat médical dans les 7 jours qui suivent la date des faits et qu'un remboursement pourra être envisagé au delà d'un mois consécutifs d'arrêt.

LES ENTRAÎNEMENTS

Le règlement FFC (www.ffc.fr) doit être connu et respecté de tous.

Règles :

Les groupes : Les entraîneurs ont à charge de composer les groupes ainsi que le contenu des entraînements. Les entraînements sont modulables selon l'âge, le niveau des pilotes, les saisons et les impératifs liés aux compétitions.

Début des entraînements : Il est recommandé d'arriver 5 mn avant le début de l'entraînement et de suivre correctement les consignes données par les éducateurs. Accompagnez vos enfants jusque sur la piste afin de vous assurer de la présence des dirigeants et/ou éducateurs.

Le pilote doit se présenter aux entraînements et aux compétitions avec son équipement complet et son vélo en bon état de fonctionnement et propre.

Déroulement : Pour participer aux séances d'entraînement, le pilote devra être à jour de ses cotisations. Une décision de non-participation à un ou plusieurs entraînements peut être prise par les entraîneurs pour des raisons de sécurité ou pour un comportement gênant son bon déroulement.

Il est demandé que tout le monde se respecte, ait un comportement et un langage adéquate à la pratique sportive. Les parents ou les pilotes peuvent demander des renseignements auprès des éducateurs aux créneaux «accueil parents» ou en fin de demi journée, **uniquement**.

Les parents et autres personnes (frères et sœurs, amis, grands-parents...) assistant aux entraînements doivent se tenir en dehors de la piste afin de ne pas gêner les entraînements.

Les parents qui le souhaitent, peuvent assister à l'entraînement de leur enfant, mais sans jamais intervenir dans celui-ci. Les parents qui ne respecteraient pas cette consigne, se verraient rappeler la dite consigne une seule fois. Lors de la seconde remarque, le parent et l'enfant seront exclus de l'entraînement. A charge au parent fautif d'expliquer à son enfant pourquoi il a été exclu.

Météo : En cas de mauvais temps, les entraînements ne sont pas systématiquement suspendus, veuillez à appeler sur le téléphone de l'entraîneur ¼ d'heure avant le début du cours pour savoir si celui-ci est maintenu ou pas.



BMX PERNOIS
391 Avenue René CHAR
84210 PERNES LES FONTAINES

Fin des entraînements : Les parents doivent impérativement récupérer leurs enfants à la fin de la séance, et veiller à ce que les enfants (pilotes, frères et sœurs, ...) ne perturbent pas l'entraînement suivant.

Divers : En dehors de leurs horaires, les enfants ne sont pas encadrés et ne sont donc pas sous la responsabilité du Club, mais sous celle des parents.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident. (hors créneaux horaire d'entraînement du pilote).

En cas d'accident sur la piste une déclaration devra être remplie par les parents dans les 5 jours suivants et envoyer à la FFC, Merci de fournir un certificat d'arrêt de sport précisant le nombre de jours.

Lors de la reprise un certificat de consolidation devra être fourni à l'entraîneur.

Les Horaires : (Voir détails sur la fiche de saison)

Les créneaux horaires des entraînements peuvent être modifiés par les entraîneurs.

Pour des raisons de sécurité en fonction des conditions climatiques (nuit, vents fort, pluie, orage)

Pour des compétitions, des stages.

Se renseigner sur les panneaux d'affichages ou téléphoner au 06.62.79.16.01

Pendant les vacances scolaires :

Des stages de perfectionnement et d'initiation seront proposés.

Veuillez consulter les panneaux d'affichage, page facebook « BMX PERNOIS », site internet www.bmxperneslesfontaines.com

L'encadrement :

Les responsables de l'encadrement sont Laurent VENDITTELLI, (BEESAC, BF1, BF2, BF3) et Benjamin BARALIER (BPJES MENTION BMX)

Ils seront assistés par des éducateurs formés ou en formation.

BEESAC : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif d'Activités du Cyclisme
BF1, BF2, BF3 : Brevet Fédéral Cyclisme Niveau 1, 2 et 3

Catégories saison 2018 :

Pré licencié	2013/2012	Minime	2005/2004		
Poussin	2011/2010	Cadet	2003/2002		
Pupille	2009/2008	Junior	2001/2000	National, Élite	Selon les résultats
Benjamin	2007/2006	Homme	De 99 à +	Dame 15 et +	De 2003 à +



BMX PERNOIS
391 Avenue René CHAR
84210 PERNES LES FONTAINES

Équipements : (protections pour les pilotes)

<u>Obligatoire du pilote:</u> <ul style="list-style-type: none">- Un casque intégral,- Une paire de gants,- Un maillot ou sweat-shirt manches longues,- Un pantalon (long) étroit en bas en tissu résistant à la déchirure. (type jean).	<u>Conseillé du pilote:</u> <ul style="list-style-type: none">- Une paire de chaussures souples, plates et antidérapantes.- Une protection dorsale type « dainese »- Une veste ou coupe vent selon le temps- Une bouteille d'eau
<u>Obligatoire du vélo :</u> <ul style="list-style-type: none">- Mousse de potence,- Guidon solidement bouché aux extrémités,- Pédales non blessantes,- Il doit être équipé d'un frein à la roue arrière,- L'extrémité du câble de frein doit être protégée et ne pas représenter d'aspérité dangereuse.	<u>Conseillé du vélo:</u> <p>Pour les pilotes des petites catégories, Les mousses de cadre et de guidon sont fortement conseillées.</p>

LES COMPETITIONS :

Le règlement FFC (www.ffc.fr) doit être connu et respecté de tous.

Engagements :

LE SYSTEME D'ENGAGEMENT SERA NORMALEMENT MODIFIER D'ICI LA RENTREE. LES ENGAGEMENTS SE FERONT UNIQUEMENT EN LIGNE VIA NOTRE SITE INTERNET. Un avenant à ce règlement vous sera alors communiqué.

Pour s'engager sur une compétition, le pilote devra payer son engagement à l'avance (soit par chèque avec au dos le lieu de la course et son nom, soit en espèce dans une enveloppe avec le lieu de la course et son nom), une fois le versement pris en compte par le responsable des engagements du club, le nom du pilote sera alors écrit sur la feuille d'engagement correspondant à la course. Personne ne pourra s'inscrire de lui-même sur les feuilles et les pilotes pourront vérifier sur cette feuille s'ils sont inscrits ou non. Cela permettra de ne plus réclamer l'argent des engagements. Aucun engagement ne se fera sans paiement à l'avance. Au plus tard le mardi précédent la course à 19h.

Courses régionales et départementales :

- Les engagements sont à faire au plus tard le samedi qui précède la semaine de la course.
- Les annulations ou inscriptions de dernière minute peuvent être effectuées avant le mercredi 17h qui précède la course

Compétitions nationales, européennes ou mondiales :

- Les engagements se font au plus tard aux dates fixées par l'invitation à la compétition.
- Pas d'inscription de dernière minute ni d'annulation possibles. Attention aux pénalités de retard.

Bien se renseigner pour chaque course sur les modalités. (Voir panneaux d'affichage ou site internet du club onglet « actualités » chapitre « invitation course »)

Le club inscrit pour chaque compétition les pilotes sur demande de leur part directement sur le site internet de la FFC et règle par carte bancaire.

En cas d'annulation dans les temps, une régularisation des paiements pourra alors se faire.

Tout pilote absent le jour de la compétition n'ayant pas annulé son engagement dans les délais ne sera pas remboursé.

Pour les compétitions nationales et internationales, il devra payé les pénalités FFC en sus.



SANCTIONS :

Des sanctions disciplinaires peuvent être appliquées aux membres de l'association et/ou pilotes pour non respect du règlement intérieur, des statuts, des personnes encadrant ou accompagnant ou du règlement F.F.C.

Ces sanctions sont débattues et décidées par le conseil d'administration, selon la gravité de la faute.

Une décision de non-participation à un ou plusieurs entraînements, compétitions, déplacements ou toutes autres activités organisée par le club, peut être prise, pour des raisons de sécurité ou pour un comportement gênant son bon déroulement.

Une faute est dite grave si elle met en danger le bon fonctionnement du club et peut entraîner la radiation définitive.

1. Avertissement oral
2. Avertissement écrit
3. Suspension de compétitions
4. Suspension d'entraînement
5. Radiation définitive